

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille seize, le 13 avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Étaient présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Gilles COLMANT, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL.

Pouvoirs : Frédéric LEBON donne pouvoir à Nicolas TRIPET, Sylvie GAYET donne pouvoir à Olivier LUTHIER, Virginie GUESDON donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Charles GARNIER donne pouvoir à Jean-Paul GARNIER.

Absente excusée : Chantal BERGANDY.

Nicolas TRIPET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est adopté à la majorité par 14 voix pour.

Monsieur le Maire rappelle qu'à présent une enquête publique sera ouverte pour toute remarque relative au Plan Local d'Urbanisme.

Il annonce que le point n°8 à l'ordre du jour est reporté au prochain Conseil Municipal, étant donné que le projet a été réceptionné ce jour et demande à être étudié.

Nicolas TRIPET demande à ce que les pièces relatives aux dossiers traités lors de chaque conseil soit disponible en amont ou envoyer lors des convocations.

1. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Maire présente le compte de gestion 2016, qui est conforme au compte administratif. Il rappelle que celui-ci est édité par la Trésorerie Principale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2016.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil à 21 heures et laisse Francine THIERY présenter le compte administratif 2016.

Le compte administratif 2016 fait ressortir les résultats suivants :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|---|-----------------------|---------------------------------|----------------------|
| Recettes : | 488 891,09 € | Recettes : | 161 194,67 € |
| Dépenses : | 588 831,56 € | Dépenses : | 82 614,96 € |
| Résultat de l'exercice : | - 99 940,47 € | | + 78 579,71 € |
| Excédent cumulé au 31/12/2015 : | + 219 102,92 € | | - 23 141,25 € |
| Soit un résultat au 31/12/2016 de : | + 119 162,45 € | | + 55 438,46 € |
| - des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de | | | - 16 244,50 € |
| | | Total : | + 39 193,96 € |

Reste un excédent à reporter au budget unique 2017, en recettes de fonctionnement de : + 119 162,45 € (reporté à la ligne 002)

Le Maire ne participant pas au vote, Francine THIERY propose aux membres du Conseil de délibérer sur ce point.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de 119 162, 45 € en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

4. VOTE DES TAXES COMMUNALES 2017

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2 % les taxes communales pour l'année 2017, à savoir :

- ✓ **Taxe d'habitation :** 8,60 % (8,43% en 2016)
- ✓ **Taxe foncière (bâti) :** 14,77 % (14,48% en 2016)
- ✓ **Taxe foncière (non-bâti) :** 38,29 % (37,54% en 2016)

Ce qui donne un produit attendu de **191 872 €**.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des taxes communales 2017.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 10 VOIX POUR
ET 4 VOIX CONTRE**

5. VOTE DU BUDGET UNIQUE 2017

Monsieur le Maire présente le budget unique 2017, qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement : Dépenses = recettes pour 586 072,42 €
- ❖ Section d'investissement : Dépenses = recettes pour 173 594,46 €

Soit un budget total de : **759 666,88 € équilibré en recettes et dépenses.**

Le Maire évoque que les charges du personnel ont légèrement baissé au vu du mouvement de personnel prévu cette année.

Il mentionne que les subventions accordées aux associations de la commune pour l'année 2017 ont diminué de 10 %.

Aussi, les aides accordées par l'Etat sont encore en baisse pour cette année.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption du budget unique 2017.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

6. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT SOCIAL C1

Francine THIERY informe que Nadine CHANU part en retraite le 1^{er} septembre 2017, de ce fait il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Social C1. Il s'agit d'un contrat de 32,88 heures annualisées, à temps non complet.

Dans ce cadre, des entretiens de recrutement auront lieu pendant les mois de mai et juin 2017, pour un poste effectif le 4 septembre 2017.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer sur la création d'un poste d'Adjoint Social C1.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

7. DOSSIER DE SUBVENTION FER

Monsieur le Maire évoque que le Conseil Départemental de Seine et Marne a créé en date du 20 novembre 2015 les subventions des Fonds d'Equipement Rural.

Les travaux de rénovation de la mairie, de la salle des fêtes et de l'édification d'un columbarium peuvent bénéficier de subventions au titre des FER.

Ces travaux sont éligibles avec un taux maximal de 40 % et un plafond de dépenses subventionnable de 100 000 €.

Le Maire sollicite donc l'accord des membres du Conseil Municipal pour déposer un dossier de demande de subvention pour ces divers aménagements.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 14 VOIX POUR

INFORMATIONS DIVERSES

- Un point a été fait sur la tenue du bureau de vote des élections présidentielles.
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 8 juin 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Le secrétaire de séance
Nicolas TRIPET



Le Maire
Pascal MÉHEUT

